

# Lutte de classe

## Mailly (FO) avance masqué

Dans sa lettre diffusée sur Internet du mercredi 2 avril et intitulée *Retraites : les faits nouveaux*, Mailly se fait plus hypocrite que jamais. Comment s'y prend-il ? Il procède par omission.

Force Ouvrière a développé ses revendications et ses pistes pour le financement des retraites, parce qu'il existerait des « *éléments nouveaux* », ne riez pas, il poursuit « *rien de changé en matière d'emploi des seniors* », ne rien changer, c'est nouveau, ça vole de plus en plus bas décidément !

Vous vous dites que Mailly en tant que syndicaliste est contre le travail des vieux ouvriers qui sont arrivés à l'âge de la retraite. Nous allons le vérifier.

Dans la foulée il précise que : « *Ceux-ci sont toujours de manière importante (deux tiers) écartés de l'emploi au moment de la liquidation de leur retraite.* », donc on se demande s'il ne souhaite pas qu'ils continuent à travailler au-delà de leur retraite.

Et de se morfondre « *Et ce ne sont pas des annonces nouvelles en la matière qui pourraient faire changer les choses.* », hélas ! comme s'il ne pouvait pas défendre les intérêts de nos vieux autrement qu'en les renvoyant au boulot une fois mis à la retraite.

Maintenant quand il dit « *rien ne justifie le passage aux 41 ans. Au contraire, tout justifie le blocage des compteurs à 40 ans. Quarante ans, non seulement ça suffit, mais c'est déjà trop !* », on ne peut que partager cette position, bien qu'il n'ose pas prononcer retour à 37,5 annuités pour le public et le privé.

Mais ce qui risque de se solder dans l'immédiat par une nouvelle attaque contre les travailleurs est ailleurs. Il a fait son baroud d'honneur en rappelant son attachement aux 40 annuités, après avoir participé activement à la liquidation des régimes spéciaux de retraites fin 2007, logique, mais pas pour rien.

Dans cette lettre, s'il dénonce l'intention du gouvernement d'augmenter les cotisations sociales des travailleurs, vous avez lu dans mon dernier éditorial que FO avait proposé lui-même, non pas d'augmenter celles qui existaient déjà, mais de contourner le problème où en devançant le gouvernement il avait proposé d'introduire de nouvelles taxes sur une partie du salaire comme si c'était son rôle, je ne pense pas qu'il ait reçu ce mandat des travailleurs ou des syndiqués FO.

J'avais écrit reprenant les termes d'une dépêche de l'AFP : « *Mailly propose notamment une taxe de 3% sur les bénéficiaires non réinvestis et des cotisations sur l'intéressement, la participation et les stock-options, l'intéressement et la participation étant dans bien des cas, une partie du salaire des travailleurs qui par ailleurs d'après Mailly ne paient pas déjà suffisamment de cotisations sociales.* »

Sur l'âge du départ à la retraite, il ne me semble pas clair non plus et c'est là qu'on comprend mieux pourquoi il s'est permis d'insister sur les 40 annuités. Il dit : « *Augmenter la durée de cotisation, c'est aussi contraindre nombre de salariés à s'arrêter avant d'avoir une carrière complète, donc avec une décote, c'est-à-dire une réduction importante de leur retraite ou pension.* ». En réalité, ce n'est pas la durée de cotisation qui détermine la cessation d'activité, mais la loi fixant l'âge du départ à la retraite, à partir de 60 ans ou 55 ans dans certains cas.

Pour avoir une carrière complète, à défaut de revenir à 37,5 annuités il n'y a pas 50 solutions, il faudrait que les travailleurs travaillent plus longtemps, disons de 65 ans au cercueil pour fixer une fourchette raisonnable, sachant qu'il ne reste pas forcément beaucoup de temps à vivre au-delà de 65 ans à un ouvrier ayant travaillé en usines ou sur les chantiers. C'est ce que réclame le gouvernement, mais c'est irréaliste et très hypocrite à la fois, car les patrons n'en veulent pas de ces vieux travailleurs, ils ne vont pas s'embarrasser d'ouvriers diminués physiquement, alors qu'ils disposent d'une armée de réserve sous la main.

Donc l'âge du départ à la retraite et la durée de cotisation sont liés, par conséquent les dissocier (en silence ou par omission), c'est accepter tacitement la remise en cause de l'un et l'autre de ces facteurs, l'un précédant l'autre.

Or, je viens de lire et relire la lettre de Mailly, nulle part il n'évoque le maintien de l'âge actuel du départ à la retraite, il se borne à dire « *Allonger la durée de cotisation à 41 ans revient aujourd'hui à obliger la moitié des femmes salariées et plus du tiers des hommes à travailler un an de plus !* », oui, de 60 à 61 ans sans toucher pour autant au seuil de 60 ans, ce n'est donc pas la même chose, ce qui confirme mon inquiétude, sachant que dans de nombreux pays il est déjà passé à 65 ans au lieu de 60.

Pour mémoire, je cite un article du *Monde* du 7 juin 2007 rappelant les recommandations de l'OCDE :

« *L'OCDE observe aussi qu'un des traits communs des politiques engagées dans les seize pays est le recul de l'âge de départ à la retraite : il sera en moyenne de 65 ans lorsque les réformes auront été menées à leur terme. Seules la France, la Hongrie, la République tchèque et la République slovaque seront en dessous des 65 ans. "La France ne pourra pas se permettre de continuer à octroyer le départ à la retraite à 60 ans sans indexer d'une façon ou d'une autre l'âge de la retraite à l'espérance de vie", a estimé Mme Durand.* »

En le repoussant, les travailleurs pourraient travailler plus longtemps, s'ils ne le peuvent pas, on leur en fera porter la responsabilité et non aux patrons, en même temps ils subiront une décote plus forte de leur retraite, et quant à ceux qui continueraient de travailler, ils pourraient obtenir une retraite à taux plein ou une décote moins forte, la retraite à deux vitesses en quelque sorte, accentuant davantage les inégalités entre les retraités histoire de les diviser davantage au passage, ce serait faire d'une pierre deux coups.

Je viens de comprendre que son intérêt pour les vieux travailleurs qu'ils rêvent de remettre au boulot, et la décote pour ceux qui n'ont pas cotisé suffisamment longtemps pour avoir droit à une retraite à taux plein, étaient des revendications qui accompagnaient très bien le passage à 41 annuités, justifiant en toute logique de repousser l'âge légal du départ à la retraite de un à cinq ans, et si tel n'était pas le cas, cela signifierait que la décote serait encore plus importante pour le plus grand nombre de retraités.

Et pour bien comprendre l'impact qu'aura sur les retraites le passage à 41 annuités (puis 42 ou plus), je ne peux m'empêcher de reproduire un autre extrait de cet article du *Monde* :

« *Le rapport compare également la retraite que touchera une personne entrant cette année, à l'âge de 20 ans, sur le marché sur travail, au terme de quarante années de travail, et le montant qu'elle aurait obtenu sans les réformes adoptées entre 1990 et 2006. D'après ce calcul, le futur niveau moyen de pension dans les seize pays de l'OCDE sera "réduit de 22 %. Pour les femmes, la réduction est de 25 %". En Allemagne, France, Italie, Japon et Suède, les pensions futures seront "réduites de 15 à 25 %. Au Mexique et au Portugal, elles seront réduites de plus de 30 % par rapport à ce à quoi les gens auraient eu droit avant les réformes", a noté l'organisation (l'OCDE).* »

Donc l'objectif n'est pas tant de faire bosser plus longtemps nos vieux usés jusqu'à la corde dont les patrons ne veulent plus, mais bien de réduire leurs retraites, afin de les obliger à « *épargner plus, et de manière privée* » pour reprendre les termes de l'OCDE. En dernier lieu, c'est le système de retraite par répartition qui est visé.

J'allais oublier le plus important, Mailly a appelé (seul) à une journée d'action le 16 avril, histoire de montrer au gouvernement que sa détermination était intacte... à le soutenir.

(source : *Le Monde* 07.06.07)